

DECISION N° DEC-2025-134

Budget annexe ZAC de Cervonnex 2025 : souscription à un emprunt in fine de 1 950 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-3-1 et L5211-10 ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 7 : développement d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;
Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de zones d'activités ;
Vu la délibération n° c_20250414_fin_035 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe ZAC de Cervonnex ;
Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment procéder, pendant toute la mandature, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires ;*

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin de financer les avances faites à l'aménageur, inscrites au budget 2025 annexe ZAC de Cervonnex en dépense d'investissement ;
- Que la Communauté de Communes du Genevois a consulté deux établissements bancaires afin de disposer d'une offre financière d'un montant maximum de 1 950 000 € sur une période de 14 ans au plus ;
- Que seule la Caisse d'Epargne a proposé une offre ;

DECIDE

Article 1 : de souscrire à un emprunt pour le financement de la dépense d'investissement inscrite au budget annexe ZAC de Cervonnex 2025, auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	1 950 000 €
Durée du contrat de prêt	3 ans

Conditions de mobilisation

Versement des fonds	En une seule tranche Quelques jours après signature du contrat
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	In fine
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe à 3,17 %
Base de calcul	30 / 360 jours
Conditions de remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Commissions

Commission d'engagement (frais de dossiers)	0,10 % du montant du prêt
--	---------------------------

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe ZAC de Cervonnex – exercice 2025 – chapitre 66 – charges financières.

Article 3 : de rappeler que les recettes seront inscrites au annexe ZAC de Cervonnex – exercice 2025 – chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées.

Article 4 : de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt énoncé ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et toutes pièces annexes.

Article 5 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 27 novembre 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 27/11/2025
- Publiée le 27/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Direction du Développement Territorial

CENTRE AFFAIRES SAVOIE

663 Avenue René Cassin, 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Affaire suivie par : Patrick JANNETTA

① : 06 11 29 77 05

@ : patrick.jannetta@cera.caisse-epargne.fr

CC du GENEVOIS
38 rue Georges Mestral
74160 ARCHAMPS

Objet : Offre de Financement – Prêt relais

À La Motte Servolex, le 04/11/2025

Monsieur le Président

Vous avez bien voulu consulter la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour financer vos investissements et nous vous en remercions.

Nous vous prions de trouver ci-joint notre offre de prêt relais à hauteur de **1 950 000 €** dont les caractéristiques et conditions financières vous sont précisées dans la fiche ci-jointe.

Vous voudrez bien noter que cette offre reste conditionnée à l'accord définitif de notre établissement et que les conditions financières indicatives sont valables jusqu'au 10/11/2025.

Dans l'attente de votre décision, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre sincère considération.

Patrick JANNETTA
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial

Proposition de financement

Prêt relais à Taux Fixe

Financement :

✓ Montant du financement	: 1 950 000 €
✓ Durée amortissement	: 3 ans
✓ Amortissement	: In fine
✓ Périodicité	: Trimestrielle
✓ Mise à disposition des fonds	: Sous 03 mois
✓ Commission d'engagement	: 0.10 % du montant financé
✓ Base de calcul des intérêts	: 30 / 360

Conditions financières :

Durée	3 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe de 3.17 %

- ✓ Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité.

- | |
|--|
| ➤ Conditions indicatives du 04/11/2025 ; valables jusqu'au 10/11/2025. |
| ➤ Proposition réalisée sous réserve de l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes |

DES VALEURS FORTES



PROCHE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est une banque ancrée dans son territoire. Constamment à l'écoute de ses clients, elle s'appuie sur un savoir-faire de proximité. Son **centre de décision local** est gage d'autonomie et de réactivité.

RESPONSABLE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes mène une démarche RSE impliquante et opérante, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de référence des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU.

Elle est distinguée par les pouvoirs publics sur sa politique de relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs, avec le Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR).

Elle dispose d'une Fondation qui soutient l'autonomie sociale des personnes fragilisées, favorise l'entrepreneuriat et la création d'emplois et mène des actions de protection de l'environnement.



ENGAGÉE

Banque régionale, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes est **au cœur de la vie économique locale** et tisse des liens de proximité et de confiance avec tous les acteurs de l'écosystème.

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes facilite la **transition énergétique** en accompagnant les particuliers, les entreprises et associations de toutes tailles ainsi que les acteurs publics et parapublics : financement de projets d'énergies renouvelables et éco-responsables, rénovation énergétique, mobilité, placements green.

COOPÉRATIVE

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est une banque coopérative qui place **l'humain au cœur de ses préoccupations**. Son capital appartient à ses clients sociétaires, ce qui garantit sa stabilité et sa solidité.